

211C0702
FR0000075673-DIV49

18 mai 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

LE TANNEUR

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés Qatar Luxury Group S.P.C. et LE TANNEUR des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Qatar Luxury Group S.P.C. envisage de déposer sur les titres de la société LE TANNEUR (par l'intermédiaire de la société Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. qu'elle contrôle)¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres LE TANNEUR sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 17 mai 2011 par Qatar Luxury Group S.P.C et LE TANNEUR.